



.....

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE
COMMUNIQUE MULTIDIFFUSION

N° **00137/MATD/DGE/2026**

**RELATIF A L'OUVERTURE D'UN COMPTE DE CAMPAGNE
POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES ET COMMUNALES DU 31
MAI 2026**

Conformément aux dispositions des articles 274, 275, 280, 281 et suivants du Code électoral, la Direction Générale des Élections - DGE rappelle aux candidats et listes de candidats retenus, **l'obligation de procéder à l'ouverture d'un compte de campagne destiné à recevoir le Fonds électoral ainsi que la subvention** accordée par l'Etat pour la campagne électorale des élections législatives et communales du 31 mai 2026.

Le compte doit être ouvert dans une institution financière de la place et obéir à l'obligation de double signature.

Une fois cette formalité satisfaite, les candidats et listes de candidats sont invités à déposer **au plus tard le mercredi 20 mai 2026 à 16h** le relevé d'identité bancaire (RIB) :


- **A la Direction Générale de Elections**, pour le scrutin de listes nationales ;
- **Aux Directeurs préfectoraux et communaux des élections**, pour le scrutin majoritaire uninominal ou plurinominal et le scrutin communal.

La DGE sait compter sur votre bonne diligence.

Conakry, le **13 MAI 2026**

**LA DIRECTRICE GENERALE
P/O LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**

M. Georges Abraham SORRY



M. Georges Abraham SORRY

